



FACTURATION DES PRESTATIONS

« CHAMBRES PARTICULIÈRES » ET « CHAMBRES KANGOUROUS » EN GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE

Dans le souci d'apporter un maximum de confort et d'intimité à ses patientes, le service de Gynécologie-Obstétrique de l'hôpital Foch a été rénové et dispose désormais de nombreuses chambres particulières ainsi que de quelques chambres particulières dites « kangourous ».

A noter. Une chambre est considérée comme « particulière » à partir du moment où vous vous occupez seule cette chambre. Les chambres kangourous sont attribuées sur avis médical.

- **Si vous souhaitez bénéficier de ces prestations :**

Nous vous demandons de bien vouloir signer le formulaire d'acceptation ci-après **(formulaire n°1)**.

Le jour de votre accouchement, une chambre particulière vous sera alors réservée dès votre admission à l'hôpital (sauf indisponibilité exceptionnelle des chambres particulières liée à une forte affluence). **Chaque nuit passée à l'hôpital, entre votre admission et votre sortie vous sera alors facturée 100 euros.**

- **Si vous ne souhaitez pas bénéficier des ces prestations :**

Nous vous demandons de bien vouloir signer le formulaire de refus ci-après **(formulaire n°2)**.

Le jour de votre accouchement, vous serez alors placée en chambre double.

Nous vous invitons à vous rapprocher d'ores et déjà de votre organisme complémentaire pour prendre connaissance de leurs conditions de prise en charge des ces prestations.

Juin 2015